

Ville de Martignas-sur-Jalle

Fiche de Poste assistante éducative petite enfance

Service : CRECHE FRANCOISE DOLTO

Poste : Agent titulaire du CAP Petite Enfance

Agent :

Missions du poste :

Missions principales :

- Membre de l'équipe accueillante, elle participe à la mise en œuvre du projet éducatif de l'établissement.
- Référente et responsable d'un groupe de 5 à 8 enfants, elle veille à la sécurité, au bien-être et au bon développement moteur et affectif de chacun.
- Répond aux besoins quotidiens de l'enfant (soins d'hygiène, accompagnement des repas et de l'endormissement...).
- Accompagne l'enfant vers une autonomie basée sur la confiance en soi.
- Accompagne également les parents dans un partenariat éducatif.
- En lien avec l'Educatrice de Jeunes Enfants, elle organise l'espace de jeu et anime des ateliers d'éveil, dans le respect du rythme et des compétences de l'enfant.
- Assure l'hygiène de l'environnement immédiat de l'enfant.

Missions secondaires :

- Application des protocoles sanitaires et maintenance du matériel pédagogique :
Contrôle et nettoyage des structures de jeux extérieures et dans le patio.
Chargement du lave-vaisselle, désinfection des surfaces en cuisine et dans les unités.
Désinfection des jouets.
Maintenance des livres dédiés aux enfants.
- Gestion du linge :
Chargement et mise en route du lave-linge et du sèche-linge.
Pliage et rangement du linge dans les placards.
Réapprovisionnement du linge dans les différentes unités
- Participe à l'organisation des différents événements qui rythment l'année (Noël Petite Enfance, Réunion de rentrée des parents, Soirée crêpes, Fête de fin d'année, Semaines à thème).
- Participe à l'accueil des nouveaux agents
- Participe à l'encadrement des stagiaires.
- Participe à la prévention et la maîtrise des risques au sein de la structure.

Exigences requises :

Compétences professionnelles :

- Être en capacité physique d'assurer la manutention du matériel pédagogique et les portages fréquents des enfants, dans le respect des règles d'ergonomie.
- Savoir travailler en partenariat éducatif avec les parents.
- Savoir restituer aux familles le vécu de l'enfant de sa journée en respectant la confidentialité.
- Savoir repérer les besoins de chaque enfant : écouter, observer, décrypter, mettre en mots, nommer les émotions et apporter une réponse adaptée.
- Respecter le rythme de l'enfant, et l'accompagner dans ses expérimentations et découvertes.
- Donner à l'enfant des repères (de rythmes, lieux et personnes) pour le sécuriser dans un environnement sensoriel stable et dynamique.
- Avoir des connaissances actualisées sur les développements psychomoteur et psycho-affectif de l'enfant.
- Se tenir au courant de l'évolution des pratiques pédagogiques
- Savoir aménager l'espace de manière chaleureuse et accueillante pour favoriser le bien-être et la sécurité de l'enfant
- Faire preuve de créativité dans les actions mises en œuvre
- Se placer dans l'observation professionnelle selon les besoins
- Être capable de détecter un trouble chez l'enfant, savoir reconnaître une situation d'urgence et adapter la conduite à tenir dans le respect des protocoles établis.
- Savoir transmettre les informations.
- Connaître les protocoles de la structure (paramédicaux, soins aux enfants, entretien du linge et des jouets...) et les appliquer.

Qualités relationnelles :

- Adopter une posture professionnelle bienveillante.
- Avoir des capacités d'analyse de la pratique, de questionnement et remise en question professionnels et d'adaptation au changement.
- S'inscrire dans une démarche de progrès.
- Faire preuve de disponibilité physique et psychique pour les enfants accueillis.
- Avoir une attitude contenante et sécurisante pour l'enfant.
- Avoir l'esprit d'équipe et participer à la cohésion d'équipe.
- Pratiquer une communication professionnelle positive.

Capacité d'encadrement : non demandé.

Cadre statutaire :

Catégorie : C

Filière :

Cadre d'emplois :

Moyens mis à disposition :

- Locaux de la crèche collective.
- Matériel pédagogique.
- Documentation professionnelle.

Conditions et contraintes d'exercice :

- Peut travailler au plus tôt à 7h15 et au plus tard jusqu'à 18h30
- Participe aux réunions d'équipe le soir (1 fois tous les deux mois) et aux réunions d'analyse de pratique (5 par an) de 18h30 à 20h30, selon le planning établi.

Temps de travail :

Temps plein, 36h30/semaine.

Autorité hiérarchique :

